



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

HLM

Question écrite n° 48477

Texte de la question

M. Andre Santini attire l'attention de M. le ministre delegue au logement sur les conditions d'attribution des logements sociaux, determinees par l'article L. 441 du code de la construction et de l'habitation. Les criteres definis par ce texte, tant pour l'inscription sur une liste de demandeurs de logement que pour l'attribution d'un logement aide, ne permettent pas d'etablir le regime applicable aux demandeurs ayant la qualite de proprietaire occupant, proprietaire bailleur, ou encore proprietaire d'une residence secondaire. Il lui demande de bien vouloir lui preciser si la qualite de proprietaire est compatible avec l'attribution d'un logement aide.

Données clés

Auteur : [M. Santini André](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48477

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 février 1997, page 770